



Colloque des mercredi 1er et jeudi 2 juin 2022



EXPOSITION

DÉCRET D'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

GOUVERNEMENT PROVISORRE. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

296.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE

Décret journes abolition de l'Eschavage Turns la Colonies.

Considerant que l'eschavage est un attentat Contre

· states

la Vignite' humaine;

Qu'en Vituesant le libre arbiter de l'homme,

il supprime le principe nationel su sevit a su suvir; qu'il est une violation Plagrante su sogme

Nepublicain: Liber - Egulité . Francie.

Contiderant que si del metant effectives in Suivaint

pus de très près la proclametion dejà faite du principe de

l'abolition , il en pourroit whether dans les colonies les plus

Deplorables Desouves,

Décrète:

Carial No. L' Esclavage Sera entinement aboli Eans touted les Colonies et professions françaises, Deux mois agred la promulgation Du prisent Dans charante D'elles.

Ca partie De la promulgation Du prisent Dans le Colonies, tout charanter largouel, toute vente De purtonnes non lebres, Serons absolument interdite.

M	.er	cr	ed	li 1	er ·	ju	in

14h45-15h30

15h30-15h45

Discussion

Déjeuner

09h-09h30 Accueil des participants 09h30-09h40 Mots d'accueil par Bruno RICARD, directeur des Archives nationales 09h40-09h50 Mots d'accueil par Dominique Taffin, directrice de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage 09h50-10h Hommage à Nelly Schmidt par Isabelle **Dion**, directrice des Archives nationales d'outre-mer et Dominique Taffin Axe 1 : Les voies de la fin de l'esclavage 10 h-10 h 25 Le statut juridique de l'esclave, entre objet de droit et sujet (1635-1848) par Frédéric Charlin, maître de conférences en histoire du droit, université de Grenoble-Alpes 10 h 25-10 h 50 Donner des noms de famille aux nouveaux libres : démarche citovenne ou mesure coloniale ? par Frédéric **Régent**, maître de conférences en histoire moderne, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne Abolition de l'esclavage et réorganisation des colonies : 10 h 50-11 h 15 les quinze décrets du 27 avril 1848 par Ånne **Ulrich-Girollet**, maîtresse de conférences HDR d'histoire du droit, LIR3S UMR 7366 CNRS université Bourgogne – Franche-Comté 11h15-12h Discussion 12h-13h30 Déjeuner Axe 2 : « La liberté n'est pas tombée du ciel » : dynamiques locales de la fin de l'esclavage 13h30-13h55 Les soixante dernières années (1789-1848) : les chemins complexes et héroïques de l'abolition de l'esclavage en Martinique par Gilbert **Pago**, agrégé d'histoire, ancien directeur de l'IUFM de La Martinique 13h55-14h20 Une liberté circonscrite : l'application du décret du 27 avril 1848 à La Réunion par Bruno Maillard, chercheur associé au CRESOI/université de La Réunion, chargé d'enseignement à l'université de Paris-Est Créteil 14h20-14h45 La "vieille colonie" du Sénégal, une abolition inachevée ? par Guillaume **VIAL**, professeur dans le secondaire, vice-président de la SFHOM, membre associé du CERHiC (EA 2616)

Axe 3 : Reconfigurations du système colonial

15h45-16h10 1848 : l'abolition de l'esclavage dans les nouvelles colonies de l'Empire

français

par Myriam **Cottlas**, directrice de recherche CNRS, présidente du conseil scientifique de la Route de l'esclave

16h10-16h35 L'exercice de la citoyenneté en Guyane française à l'issue

de l'abolition de 1848 (titre provisoire)

par Boris Lama, docteur en histoire, chargé d'inventaire du patrimoine

16h35-16h55 Singularités guyanaises au lendemain de 1848 :

transition post-esclavagiste, colonie aurifère et pénitentiaire par Jean **Moomou**, maître de conférences en histoire des mondes moderne et contemporain, université des Antilles

16h55-17h40 Discussion

Jeudi 2 juin

Axe 4 : Sortir de l'esclavage dans les « vieilles colonies » : une nouvelle société ? citoyenneté, travail et économie

09 h 30-09 h 55 Citoyens, affranchis et électeurs. L'après 20 décembre 1848 à La Réunion

par Jérémy **Bouner**, docteur en histoire du droit à l'université d'Aix-Marseille

09h55-10h20 Les aristocrates malgaches face à l'émancipation de leurs esclaves

par les Français (Nosy Be, Madagascar, 1849-1850)

par Samuel **F. Sanche**z, maître de conférence à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, UMR 8171-Institut des mondes africains

10h20-10h50 Discussion

10 h 50-11 h Pause

11h-11h 25 Les sources de l'indemnité coloniale de 1849 :

des débats aux versements

par Jessica Balguy, doctorante à l'EHESS, rattachée au CIRESC/

Mondes américains

11h25-12h20 *Abolir l'esclavage, contraindre le travail :*

l'engagisme aux Antilles et à la Guyane françaises

par Noémie **Marie-Rose**, doctorante à l'EHÉSS, et Céline **Flory**, chargée de recherche au CNRS, Mondes américains et CIRESC

12h20-13h Discussion

13h-14h Pause

14h-16h Quelles mémoires de l'abolition de 1848 ?

Transmission et reconfiguration du rapport au passé esclavagiste, de la fin du xix au début du xxr siècle aux Antilles

Jean-Pierre Sainton, professeur en histoire moderne et contemporaine, Université des Antilles

Table ronde « Quelles mémoires de 1848 » animée par Dominique Taffin

En 1998, le cent cinquantième anniversaire de l'abolition a ouvert la réflexion sur la façon dont se construit la mémoire de l'esclavage, ou plutôt les mémoires de l'esclavage. Si la mémoire publique était centrée sur le « moment » 1848, celle-ci était déjà investie de façon différente, particulièrement aux Antilles, entre célébration républicaine, glorification de la figure de Schœlcher et mise en valeur des résistances et des luttes révolutionnaires à partir des colonies. Depuis 25 ans, les recherches en sciences humaines, histoire et anthropologie, nous offrent une compréhension renouvelée des enjeux et des processus historiques de mémorialisation. La table ronde permettra de les explorer.

Table ronde avec Jacques **Dumont**, professeur en histoire, Christine **Chivalion**, directrice de recherche au CNRS, Laboratoire caribéen de sciences sociales, LC2S-UMR 8053, Myriam **Cottias** (sous réserve)
Jean **Moomou**, maître de conférences en histoire des mondes moderne et contemporain, université des Antilles et Jean-Pierre **Sainton**

16h-16h30 Conclusion

En accompagnement de la présentation du décret d'abolition de l'esclavage du 27 avril 1848, les Archives nationales ont conçu avec la Fondation pour la mémoire de l'esclavage un colloque.

Décision politique et acte juridique, l'abolition de l'esclavage en 1848 met fin à un système qui, pendant plus de deux siècles, a façonné les sociétés coloniales et l'économie françaises et a créé un ordre mondial fondé sur la domination.

Acte majeur de l'histoire du xix^e siècle, inscrit dans un mouvement mondial de lutte contre l'esclavage colonial et d'affirmation des droits humains, le décret du 27 avril est pourtant souvent absent du récit historique français.

Pour autant, pour les contemporains de la Révolution de 1848 comme pour les historiens du xxi^esiècle, ce décret n'est pas la « fin de l'histoire », car la sortie de l'esclavage pose de multiples questions que, se sont posées d'abord les historiens des Caraïbes et de l'océan Indien, avant qu'elles ne soient envisagées dans une vision globale des processus de colonisation.

Ce colloque, qui se tient sur le site de Pierrefitte-sur-Seine des Archives nationales et par visioconférence, invite à regarder l'abolition de l'esclavage non comme un point d'arrivée, mais comme un moment critique, où se posent des questions récurrentes de l'histoire humaine et de l'histoire française : paradoxe d'une citoyenneté coloniale, dynamiques populaires et actes politiques de « grands hommes », rupture ou transformation inéluctable de paradigmes économiques et sociaux...

Les interventions programmées permettront d'aborder ces questions au prisme de sources variées et de la diversité des territoires, et de replacer, au cœur du processus de l'esclavage à la liberté, les premiers intéressés.

Comité scientifique : Dominique Taffin, Isabelle Dion, Bruno Maillard, Jean-Pierre Sainton, Violaine Challéat-Fonck, Tiphaine Gaumy, Anne-Sophie Lienhard

Les personnes souhaitant assister aux journées pourront le faire sur place et via une retransmission en visioconférence sur la plateforme Zoom avec possibilité d'interagir avec la salle (inscription préalable gratuite et obligatoire à l'adresse suivante : **2022colloqueesclavage.an@culture.gouv.fr**).

Un courriel sera adressé ultérieurement aux personnes inscrites pour leur communiquer le lien vers l'événement.

La retransmission sera également disponible, en direct et en différé, sur la chaîne Youtube des Archives nationales : https://www.youtube.com/user/ArchivesNationalesfr



Archives nationales Site de Pierrefitte-sur-Seine, Auditorium

59 rue Guynemer

93383 Pierrefitte-sur-Seine

Métro: ligne 13, station Saint-

Denis-Université

www.archives-nationales.culture.gouv.fr





